



Vlaams  
Parlement

## Discours

à l'occasion du

11 juillet 2015

Fête de la Communauté flamande

Jan Peumans, président du Parlement flamand

samedi 11 juillet 2015 – 11.00u

Hôtel de Ville de Bruxelles

Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,

Au nom du Bureau du Parlement flamand, permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l'Hôtel de Ville de Bruxelles en ce jour de Fête de la Communauté flamande.

Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à la Fête de la Communauté flamande.

Meine Damen und Herren,

Ich heisse auch unsere deutschsprachigen Freunde herzlich willkommen.

Wir freuen uns dass Sie unseren Nationalfeiertag mit uns feiern.

Dear ladies and gentlemen of the diplomatic corps,

It is an honour for us to welcome you as the representatives of your country or your community to celebrate with us the National Day of the Flemish Community.

### ***Fierté et conscience de soi***

Mesdames et Messieurs,

Le 11 juillet est traditionnellement notre jour de fête flamand. Cette date a été choisie parce que la bataille des Éperons d'or a eu lieu le 11 juillet 1302.

Même si cette date est assez symbolique, nous pouvons sans entrave exprimer notre fierté en ce jour de fête. Chaque communauté de personnes est fière de ce qu'elle accomplit. C'est dans ses réalisations que chaque peuple puise un sentiment de dignité et d'estime de soi.

La fierté n'est pas quelque chose dont il faut avoir honte. Bien qu'on la confonde parfois avec la vanité, l'orgueil ou la mégalomanie, la fierté n'empêche aucunement de garder les pieds sur terre.

Déjà dans l'Antiquité, les villes tentaient de se distinguer et d'attirer fièrement l'attention en construisant la plus haute tour ou le plus grand palais du monde.

De même, la Flandre se faisait valoir, à l'apogée de sa gloire mondiale, avec des centres-villes qui forcent toujours l'admiration aujourd'hui : Bruges, Gand, Anvers, Louvain, Ypres... sont renommées pour leur richesse architecturale. Bruxelles figurait également en tête de liste de ces perles flamandes. Il suffit de regarder la Grand-Place ici dehors pour s'en assurer.

### ***Un pays artificiel***

Lorsqu'à la suite d'un accord conclu entre les grandes puissances, la Belgique a été créée, avec Bruxelles pour capitale, elle s'est vue attribuer des frontières artificielles, ainsi que deux régions culturellement très différentes : la Flandre et la Wallonie.

La Flandre devient peu à peu elle-même une nation. Peu à peu, parce que le développement se fait naturellement et pas de façon forcée en raison d'un quelconque traité d'après-guerre.

La croissance de la nation flamande va de pair avec la croissance de sa conscience de soi. C'est un processus naturel qui a germé dans la façon dont la Flandre a été initialement traitée au sein de l'État artificiel qu'est la Belgique.

D'un outsider opprimé, le Flamand a évolué pour être aujourd'hui un citoyen fier et conscient de ses capacités, qui sait qu'il représente une région prospère au sein de l'Europe et dans le monde.

### ***Une réforme de l'État plus marquée***

Cette dynamique se traduit aussi par une progression politique constante. Après six réformes consécutives de l'État, nous – les Flamands – avons certes acquis plus d'autonomie, mais nous devons maintenant nous montrer plus déterminés à faire valoir ce droit à l'autodétermination. De nombreux étrangers pensent encore à tort que le français est la seule langue véhiculaire en Belgique.

Il revient donc à nos représentants à l'étranger de rectifier cette idée fautive. Ils doivent propager une image correcte de la Belgique. C'est pourquoi il est essentiel que nous élaborions une propre diplomatie flamande à part entière, qui présente au monde notre état fédéré dans toute son autonomie.

Au niveau national, notre Parlement flamand est le moyen par excellence pour colporter cette identité flamande propre. Surtout, maintenant que les transferts de compétences de la sixième réforme de l'État accentuent encore plus notre autonomie.

Les conséquences financières en sont connues : le budget de notre parlement régional a augmenté d'environ 28 à largement 37 milliards d'euros par an.

Nous pouvons être fiers de cette augmentation, qui découle d'un ensemble de compétences supplémentaires.

Mais cette sixième réforme de l'État ne peut pas être un point final. Par le passé, les domaines politiques retirés à l'administration centrale étaient généralement ceux au sujet desquels aucun consensus n'avait été trouvé. Les compétences étaient partagées ad hoc, dans le but d'éliminer les tensions existantes au niveau fédéral.

C'est ce qui s'est à nouveau passé lors de la dernière réforme de l'État et comme chaque fois, ce type d'accord porte en lui le germe de nouvelles ambiguïtés. Alors que nous avons justement besoin de plus de clarté et que la seule manière pour les états fédérés de l'obtenir passe par encore plus d'autonomie.

### ***Autodétermination***

Plus cette autonomie est grande, plus le rôle de notre Parlement flamand gagne en importance.

Cela apparaît de la Déclaration 51 annexée à l'acte final du traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 par les États membres de l'Union européenne.

Permettez-moi de vous lire à haute voix cette Déclaration 51 :

*Le Royaume de Belgique précise qu'en vertu de son droit constitutionnel, tant la Chambre des Représentants et le Sénat du Parlement fédéral que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent, en fonction des compétences exercées par l'Union, comme composantes du système parlementaire national ou comme chambres du Parlement national.*

L'Union européenne reconnaît donc que notre Parlement flamand est à pied d'égalité avec notre parlement fédéral. Pour bon nombre de compétences, comme la culture, l'éducation, le bien-être, la mobilité, etc., notre Parlement flamand est donc une assemblée nationale.

Je peux même vous assurer que dans le cadre de l'accueil des délégations étrangères, je constate de plus en plus que la Flandre est considérée comme une nation distincte et une entité autonome.

## **L'Europe en évolution**

En tant que Parlement flamand, nous présentons déjà la Flandre au monde extérieur comme étant une région autonome. On l'appelle région ou état fédéré ou comme on veut... la terminologie est ici de moindre importance. En Allemagne, on parle d'états fédérés, en Espagne, de régions autonomes.

L'éclosion de ces petites entités s'inscrit parfaitement dans l'esprit de l'évolution actuelle de l'Europe vers un ensemble ouvert de régions coopérantes. À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de notre Parlement flamand, nous avons ainsi organisé un colloque où cette évolution vers l'autodétermination a été abordée.

Nous avons alors appris que cette évolution est appelée « dévolution » au Royaume-Uni et que ce détricotage avait commencé en 1997, avec l'établissement de parlements en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord.

Il apparaît de plus en plus clairement que la grande entité que constitue l'Union européenne n'est supportée par la base que si cette organisation faitière accorde suffisamment de liberté aux entités qui la composent.

La petite envergure constitue ici un avantage. Les gouvernements et les parlements se doivent en effet d'être proches des citoyens. Ils sont là pour le peuple et pas vice versa.

Le sommet de l'Union européenne est cependant régi par des tendances qui vont à l'encontre de cette thèse. À l'occasion du référendum sur l'indépendance de l'Écosse, qui s'est déroulé en septembre de l'année dernière, nous avons entendu dans ces cénacles des voix qui disaient que les régions ne pouvaient pas simplement se détacher d'un État membre de l'Union européenne.

Par rapport à l'aspiration à l'autodétermination des Catalans, nous avons entendu que les régions qui se détachent ne peuvent pas se rattacher sans plus à l'Union européenne. Elles devraient d'abord négocier avec leur pays mère et ce n'est qu'ensuite, que les 28 États membres peuvent décider de l'adhésion d'un nouveau membre.

Cette vision est contraire à notre sentiment de base. En Flandre, nous avons toujours plaidé pour l'établissement de liens plus étroits avec la Wallonie, avec la Région bruxelloise et avec la Communauté germanophone.

## **Respect**

La fierté et la conscience de soi ne font pas obstacle à la relation entre les états fédérés, bien au contraire. La reconnaissance de l'estime de soi des autres encourage et favorise le respect mutuel.

Dans le cadre d'une délégation du Parlement flamand, nous avons récemment pu témoigner notre respect à la communauté écossaise, lors d'une visite à leur Parlement à Édimbourg.

Peu de temps auparavant, le SNP – le Scottish National Party – avait obtenu 56 des 59 sièges lors des élections au Royaume-Uni.

Il est clair que les Écossais sont très fiers de leur nation et cela force non seulement notre respect, mais aussi celui de nombreux autres pays et régions d'Europe.

Il n'y a qu'à Londres que cet ardent désir d'autodétermination ne convainc pas.

Il s'agit toutefois d'un processus naturel qui doit bénéficier de suffisamment d'opportunités de développement au sein de l'Union européenne.

Qui ne le permet pas rencontrera de la résistance. La crise grecque en est un exemple flagrant.

L'avenir nous apprendra au demeurant que l'aspiration à l'autodétermination de certaines régions ne va absolument pas à l'encontre de l'intégration dans l'Union européenne. Au contraire, elle contribue à son développement.

La Flandre a donc suffisamment d'arguments pour fournir, à sa petite échelle, une contribution au développement de l'Europe. Voici quelques exemples, parmi tant d'autres :

- notre institut de médecine tropicale joue un rôle de premier plan dans la gestion de la crise de l'Ebola,
- nos entreprises de dragage effectuent un travail de titans pour aménager de nouveaux ports en Asie,
- quelques-unes de nos universités figurent dans le top 100 mondial,
- le nombre d'étudiants Erasmus flamands connaît une forte hausse ces cinq dernières années – de 3 049 à 5 552 – ce qui représente une augmentation de pas moins de 45 pour cent en 5 ans.

## ***Solidarité et responsabilité***

Mesdames et Messieurs,

La Flandre est une région prospère, où il fait bon vivre. C'est pourquoi elle est attrayante pour les migrants.

Ce nouvel afflux requiert une certaine ouverture d'esprit.

Car le fonctionnement de l'Europe des régions nécessite de bons accords, fondés sur le sens de la solidarité et des responsabilités.

La Flandre en a donné l'exemple plus tôt cette année. Lorsqu'il est apparu que le transfert de compétences à la suite de la sixième réforme de l'État impliquait aussi un transfert des responsabilités financières lors de l'établissement des budgets fédéraux et régionaux.

Il était question que la Flandre doive fournir un effort supplémentaire de 390 millions d'euros en raison de l'adaptation de la Loi spéciale de Financement. Eh bien, la Flandre en a, pour ce faire, tenu compte lors de son contrôle budgétaire intermédiaire.

Il est apparu cette semaine que ces 390 millions d'euros doivent finalement faire partie de l'ensemble des dotations fédérales pour la Flandre.

Bien que l'inclusion de ce montant fasse encore l'objet de maintes discussions, la réaction de notre gouvernement flamand était pour le moins explicite. La Flandre se montre tout à fait disposée à assumer ses responsabilités. Cela illustre parfaitement la volonté flamande d'être solidaire avec les autres régions et communautés.

Le flamand est habitué à ce qu'on lui demande de l'aide par souci de solidarité. Des études récentes ont en effet révélé que la Flandre fait toujours partie des dix régions les plus riches du monde.

Il n'est donc pas étonnant que la Flandre constitue, au sein de l'État belge, le pilier économique et financier le plus solide.

Au printemps de cette année, le *Centre de Recherche en Économie régionale et Politique économique* – un centre d'études lié à l'université de Namur, a calculé qu'un montant annuel de 7,8 milliards d'euros est transféré de la Flandre vers les autres régions : 7,3 milliards d'euros vers la Wallonie et un peu plus d'un demi-milliard vers Bruxelles.

La prospérité économique de la Région de Bruxelles-Capitale dépend de la Flandre : 80 pour cent de l'activité économique dans la Région de Bruxelles-Capitale sont axés sur le triangle Gand-Anvers-Louvain.

La solidarité est donc synonyme de disposition à partager, mais pour bien fonctionner, cette solidarité doit être efficace et transparente. Nous pouvons donc espérer la même solidarité et le même sens de la responsabilité de la part de nos partenaires nationaux.

## **Conscience de paix**

Toute coopération entre les peuples repose finalement sur la paix. Le fait que le développement de notre prise de conscience flamande a germé dans un réflexe de paix n'est certainement pas le fruit du hasard.

C'est surtout la Première Guerre mondiale, qui, avec ses 20 millions de morts, a fait un véritable carnage parmi la population mondiale, a éveillé une conscience de paix.

Les gens se sont alors rendu compte qu'on pouvait stimuler la coopération entre les peuples en leur octroyant le droit à l'autodétermination.

C'est aussi ce qui s'est passé en Flandre. Herman Van den Reeck était un pacifiste et un fervent défenseur d'une identité flamande. À peine âgé de 19 ans, il fut abattu pendant une manifestation à Anvers.

Même si ce n'est pour lui qu'une piètre consolation, il a inspiré l'un des poèmes les plus expressionnistes de Paul Van Ostaïjen, qui a écrit son hommage alors qu'il était en exil à Berlin.

L'exil lui avait été imposé en raison de son engagement pour l'idée de la paix. La période d'après-guerre était cependant une terre propice à la faire germer et la Tour de l'Yser en est le symbole le plus célèbre. En 1986, cette dernière a été reconnue en tant que Mémorial de l'Émancipation flamande et de la Paix. Au pied du monument, on peut lire l'inscription « Plus jamais de guerre » en quatre langues. Le message d'autodétermination et Plus Jamais de Guerre proclament la Paix de Dieu.

Même si cette notion peut sembler moyenâgeuse pour beaucoup de jeunes, la Paix de Dieu incarne le pluralisme, la tolérance, l'ouverture d'esprit, la paix et l'harmonie entre tous les groupes de personnes, entre toutes les races et tous les peuples.

Si nous voulons que ces peuples coopèrent au sein de l'Europe, nous devons les reconnaître en tant que pierres angulaires de cette entité et supprimer les nombreuses frontières artificielles qui ont semé la discorde dans notre continent.

C'était encore le cas très récemment. Il y a 20 ans, jour pour jour, le génocide de Srebrenica a été perpétré.

Il est bon, voire nécessaire, de commémorer également, année après année, les moments douloureux de notre histoire. Comme une leçon, un avertissement, un exemple à ne plus jamais reproduire.

Mais cet exemple révèle aussi qu'une reconnaissance des nations naturellement formées fonctionne bien mieux comme terre fertile pour une Europe libre de tout conflit. Les régions sont les meilleures pierres angulaires de la stabilité en Europe.

Nous considérons par ailleurs que cette Union européenne et le meilleur instrument pour façonner notre politique étrangère. C'est pourquoi il est indispensable que nous développons notre propre et solide diplomatie flamande.

## **Conclusion**

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais conclure en vous adressant à tous, présents ici, le message que nous pouvons utiliser avec fierté notre identité flamande pour propager et défendre, en paroles et en actes, le principe des régions.

Au niveau national, il convient à cette fin de faire en sorte que notre Parlement flamand se profile encore plus comme un parlement qui n'est pas subordonné, mais juxtaposé aux autres parlements fédéraux de Belgique.

Je dirais même plus, en tant que partenaire le plus solide au sein de cette construction, nous avons le droit et le devoir d'exiger encore plus d'autonomie. Pas seulement pour nous, mais pour tous les États fédérés.

Dans un esprit de solidarité et de responsabilité, ces derniers seront alors en mesure de former une Belgique fédérale plus forte : un pays constitué de régions, qui forment la base de l'Europe élargie des régions, où la Flandre peut fièrement affirmer et défendre son identité.

Car la Flandre est une région forte. Et cela mérite d'être fêté.

Je vous remercie de votre attention.

**11 juillet 2015**

**Jan Peumans**  
Président du Parlement flamand

*Seuls les mots prononcés font foi.*